

III.32

*Légation de Suisse**Berlin*Personnelle et confidentielle.*N. W. 40, Fürst Bismarckstr. 4*

le 6 mars 1937.

Wypunkt  
 02/9.3.37  
 ↑

Monsieur le Président de la Confédération,

Dans ma lettre du 2 mars, où je vous  
 faisais rapport sur mon entretien de la veille  
 au soir avec le ministre des affaires étrangères  
 au sujet des récentes déclarations du Chancelier,  
 j'ajoutais qu'il avait tenu à me donner encore  
 quelques éclaircissements que, pour des raisons  
 que vous comprendrez également, j'avais préféré  
 ne pas vous transmettre moi-même, nonobstant la  
 demande que le baron von Neurath m'avait faite.  
 J'estimais, au surplus, qu'il n'y avait pas né-  
 cessité absolue à une telle information.

Mais j'ignorais, à ce moment-là, que les  
 déclarations de Hitler allaient donner lieu à un  
 débat public chez nous. Après réflexion, je  
 crois que, dans ces nouvelles conditions, il est  
 de mon devoir à mettre à votre disposition, à  
 toute bonne fin, le pro memoria ci-joint, que  
 j'avais dressé, immédiatement après ma conversa-  
 tion à l'Office des affaires étrangères, à mon

Monsieur M o t t a , Président de la Confédération,  
 Chef du Département politique,

B e r n e .  
 -----

Dodis



usage exclusivement personnel. Ma préoccupation est, en effet, de vous éclairer vous-même aussi complètement que possible sur l'attitude du baron von Neurath et de ne rien omettre afin d'éviter qu'elle puisse donner lieu à malentendu ou critique. Le ministre est, au fond, certainement bien intentionné à l'égard de la Suisse et me témoigne, en tous cas, une confiance dont je ne peux que lui savoir gré.

J'ose admettre que vous voudrez bien considérer ma communication comme strictement personnelle, et je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération et de mon entier dévouement.

1 Annexe.

